MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

8.3

ARRĒTE

-:- :

Le Ministre des Affaires Culturelles

- VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire, ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67.1174 du 28 décembre 1967;
- VU le décret n° 69.607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5.1 de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites;
- VU la loi du 12 avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9;
- VU le décret du 9 février 1968 portant application du décret du 7 février 1959 modifié, relatif au camping, et notamment les articles 2 et 6;
- VU le décret n° 72.37 du 11 janvier 1972 relatif au stationnement des caravanes et notamment les articles 3, 7, 9 et 10;
- VU le décret n° 70.288 du 31 mars 1970 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales et supérieures des sites ;
- VU l'avis donné le 28 décembre 1972 par le conseil municipal de Montpeyroux ;
- VU la délibération du 23 juillet 1973 de la commission des sites, perspectives et paysages du département de la Dordogne;

ARRETE:

Article 1er - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département de la Dordogne l'ensemble formé sur la commune de Montpeyroux par le château et son parc et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre:

- la voie communale nº 1 de Trompette au Maine
- le chemin rural du Bourg
- la voie communale n° 6 de Saint-Cloud à Montpeyroux

- le chemin rural du Bourg

ta ili a secono est il est en en a

- la limite des sections AK - AV

Et comprenant les parcelles cadastrales ci-après : -:-

్ రాజాన్ ప్రాంగ్ కొన్నారు. ఈ ప్రాంత్ర్మ్ పై ఎంది ఈ కేర్లా కొన్నిపోవా ఎంటి ఈ మహోనికి ఇంగ్ మ్మా ఎస్టర్లాన్స్ కోట్ కా ప్రాంత్ర్ పై ఎంటి

wage record for the best of the record of th

section AK: parcelles nº 29 à 43, inclus

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Dordogne, au maire de la commune de Montpeyroux qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution et au propriétaire intéressé.

Fait à PARIS, le 3 décembre 1973

Pour le Ministre et par autorisation Le Directeur de l'Architecture

Signé : Alain BACQUET

Pour campliation

L'Administrateur Civil chargé des Sites

Nancy BOUCHE

MONTPEYROUX Site inscrit : Château et son parc

